



Visa pour le regroupement familiale

Par **boucheta a_909_**, le **16/04/2008 à 12:08**

salut, je suis marié avec un algérien nationalité française et qui réside en france, on a le livret de famille on s'est marié en algérie.mon marie est toujours en france et moi je suis à oran . je peux savoir qu'elle est le dossier du visa à fournir pour le regroupement familiale et combien du temps s'apprendra .
une réponse le plutot possible
merci